BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.277/MNE/1 277^e session

Genève, mars 2000

Sous-commission sur les entreprises multinationales

MNE

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et promotion de ladite Déclaration: activités promotionnelles, services consultatifs techniques, études achevées et recherches actuellement menées par le Bureau

I. Activités promotionnelles et services consultatifs techniques

- **1.** A l'invitation du Conseil international des industries du jouet, un représentant du Bureau a pris la parole devant la troisième Conférence mondiale sur les jouets, qui célébrait son 25° anniversaire à Tokyo (Japon) du 21 au 23 mars 1999.
- 2. Créé en 1974, le Conseil international des industries du jouet rassemble des associations nationales de l'industrie du jouet de 21 pays dans le monde: Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine (y compris Taiwan), Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Hongkong, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Thaï lande, qui représentent plus de 90 pour cent de tous les jouets, jeux vidéo et produits connexes fabriqués et vendus dans le monde. Les organisations membres de ce conseil emploient directement 4 millions de travailleurs et créent des emplois indirects pour au moins le double de personnes.
- 3. La Conférence de Tokyo a réuni pas moins de 180 cadres supérieurs de 148 entreprises multinationales du jouet. Cette invitation à intervenir devant une conférence organisée à une occasion si importante est le résultat de contacts pris antérieurement avec les principaux responsables du conseil, qui avaient manifesté leur intérêt pour la Déclaration tripartite de l'OIT et souhaité que tous les membres de leur organisation aient l'occasion d'être pleinement informés à cet égard.
- **4.** Les versions française, anglaise, espagnole, japonaise et chinoise de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et de la

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi ont été distribuées à tous les participants. Dans son discours à la conférence, le délégué de l'OIT a présenté la Déclaration tripartite et a examiné les possibilités qu'elle offre de résoudre les questions sociales et de travail découlant des activités liées à l'investissement étranger direct (IED) et aux entreprises multinationales (EMN), ainsi que le programme de travail correspondant de l'Organisation.

- 5. Les fabricants de jeux et de jouets ont des liaisons en amont et en aval avec les fournisseurs et les distributeurs. La participation de l'OIT à la troisième Conférence mondiale sur les jouets aura certainement un effet multiplicateur et il faut espérer que l'OIT sera en mesure de répondre de manière positive aux demandes d'information, de coopération et d'assistance.
- 6. Le Bureau a participé à un séminaire de la Conférence mondiale du travail (CMT) qui a eu lieu à Gdansk (Pologne) les 16 et 17 avril sur le thème «Sociétés transnationales et normes fondamentales du travail». Le séminaire, organisé au siège de Solidarnoœ, a été ouvert par son président, M. M. Krzaklewski. La contribution de l'OIT aux discussions était centrée sur l'historique de la Déclaration tripartite, son contenu et les activités liées à sa promotion et son suivi. Dans son allocution, le représentant de l'OIT a aussi évoqué briè vement la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, l'analyse, alors en cours, d'un certain nombre de codes de conduite et la façon dont ils répondent aux préoccupations de l'OIT concernant l'aspect social des activités des entreprises multinationales.
- 7. Parmi les autres sujets traités pendant cette réunion de deux jours figuraient les sociétés transnationales et la responsabilité sociale; les législations du travail et les droits sociaux paneuropéens; l'expérience européenne des codes de conduite des entreprises; enfin des études de cas portant sur des entreprises multinationales hollandaises et polonaises.
- **8.** A l'issue des interventions, les délégués se sont réunis en groupes de travail pour examiner de manière plus approfondie les problèmes spécifiques de chacune des organisations participantes eu égard au thème du séminaire et pour réfléchir sur des moyens d'actions ainsi que des programmes de travail au niveau national, en vue d'atténuer les répercussions défavorables des activités des entreprises multinationales sur le mouvement syndical. La réunion a ensuite été convoqué en plénière pour entendre les rapports des groupes de travail, sur la base desquels un plan d'action pour le réseau européen de la CMT a été étudié et approuvé.
- **9.** Des syndicats membres de la CMT et originaires de Belgique, de Bulgarie, de France, de Hongrie, de Lituanie, des Pays-Bas, de Pologne, de Roumanie, de Slovaquie, de la République tchèque et d'Ukraine ont participé au séminaire.
- 10. La mission en Pologne a aussi donné l'occasion de promouvoir la Déclaration tripartite dans le cadre de discussions qui ont eu lieu au ministère de l'Economie, au Centre gouvernemental des études stratégiques, à la Confédération polonaise des employeurs du secteur privé, à l'Alliance générale des syndicats polonais, à la Confédération des employeurs polonais (KPP), au ministère du Travail et de la Politique sociale, à l'Institut des études sociales et du travail et à l'Inspection nationale du travail.
- 11. Lors des réunions qui ont lieu à Gdansk et à Varsovie, des inquiétudes ont été exprimées par toutes les parties au sujet des activités liées à l'IED et aux EMN et des problèmes sociaux qui en découlent ainsi que des conséquences que peut avoir pour le pays et pour l'économie le fait de ne pas faire face à ces problèmes. En quête de solutions possibles, les participants ont mis notamment en évidence l'opportunité d'un dialogue national dans un

- cadre tripartite entre les organismes et départements publics chargés de prendre les décisions sur les questions liées à l'IED et les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs compétentes, et aussi sous l'égide des organisations d'employeurs et d'un certain nombre des grandes entreprises multinationales établies en Pologne.
- 12. Une rencontre de cette nature permettrait à chacun des participants d'attirer l'attention sur les problèmes concrets dans le domaine social et du travail qui non seulement affectent ses propres intérêts, mais aussi qui pourraient à son sens être préjudiciables à sa capacité de contribuer utilement à la réalisation des objectifs nationaux de développement économique et industriel. Un dialogue national permettrait de définir les secteurs critiques, ce qui pourrait être fait et par qui pour résoudre le s problèmes, et renforcerait ainsi la contribution de chaque partie au développement national.
- 13. Pour donner suite aux informations transmises en retour par les organisations et institutions que l'OIT a contactées pendant la mission, le ministère du Travail et de la Politique sociale, qui a donné son plein appui à des discussions tripartites sur les questions sociales et de travail dans les activités liées à l'IED et aux EMN, a créé un groupe de contact chargé d'assurer la liaison avec l'OIT concernant la réunion proposée.
- **14.** Pour donner suite à ce qui précède et à l'issue des nouvelles discussions qui ont eu lieu à Genève et à Varsovie, un groupe de travail tripartite a été créé pour mettre définitivement au point tous les arrangements, et notamment l'ordre du jour, le calendrier, le nombre de participants, etc.
- 15. A l'occasion d'une visite au Coordonnateur résident de l'ONU et au Représentant résident du PNUD en Pologne, des discussions ont eu lieu au sujet de la Déclaration tripartite et de l'activité qu'il est prévu d'organiser en Pologne. Le Coordonnateur résident de l'ONU a estimé que la prochaine réunion présentait un tel intérêt pour le PNUD qu'il «coopérerait» et en assurerait le financement.

Table ronde nationale OIT/Pologne sur la Déclaration tripartite et les activités liées aux EMN et à l'IED

- 16. Par suite des activités promotionnelles déjà menées, la réunion a eu lieu à Varsovie les 2 et 3 décembre 1999. Une cinquantaine de délégués (inscrits) représentant les ministères du Travail, de l'Economie, du Trésor, ainsi que l'Organisme d'Etat pour les investissements extérieurs, la Confédération des employeurs polonais, l'Alliance générale des syndicats polonais, le Syndicat autonome indépendant «Solidarité», le Syndicat indépendant des cultivateurs «Solidarité», la Chambre polonaise des investisseurs étrangers et un certain nombre d'EMN (dont ABB, Ford, Unilever, Alcatel, Scania, Nestlé, Cadbury) ont participé à la réunion. Le PNUD, l'Union européenne et l'ONUDI y ont également assisté.
- 17. Après la cérémonie d'ouverture, au cours de laquelle des représentants du ministère du Travail et de la Politique sociale, de l'OIT et du PNUD ont pris la parole, un exposé a été prononcé sur la Déclaration tripartite et les activités connexes du Bureau. Un rapport succinct sur la Pologne a ensuite été présenté par le chef de l'Equipe spéciale pour les

- études par pays sur la dimension sociale de la mondialisation (TF/CSG) ¹. Ces deux exposés ont donné le ton à la réunion et ont servi de base aux discussions qui ont suivi.
- 18. Lors de la réunion qui a eu lieu le premier jour, six autres documents ont été présentés: un examen des investisseurs et investissements étrangers en Pologne établi par l'Organisme d'Etat pour les investissements extérieurs; les investissements étrangers dans le processus de privatisation et les pactes sociaux (ministère du Trésor); et des rapports de situation sur les activités des EMN émanant de la Confédération des employeurs polonais (KPP), de l'Alliance générale des syndicats polonais (OPZZ), du Syndicat autonome indépendant «Solidarité» et du Syndicat indépendant des cultivateurs «Solidarité».
- 19. Le matin du deuxième jour a été consacré à d'autres interventions, et le ministère de l'Economie, la Chambre polonaise des investisseurs étrangers et deux entreprises multinationales, de même que le ministère du Travail et de la Politique sociale, sont tour à tour intervenus devant la réunion.
- **20.** A l'issue des divers exposés, la possibilité a été donnée de procéder à un échange de vues, de poser des questions et d'y répondre, etc. Etant donné le large éventail des intérêts représentés, les divergences de vues ont été inévitables et ont prolongé les discussions. En conséquence, la réunion s'est révélée trop courte et il n'a pas été possible de tirer des conclusions.
- 21. Il importe néanmoins de noter que c'était la première fois que les partenaires tripartites s'asseyaient autour d'une table pour débattre de leurs rôles respectifs, de leurs opinions et de leurs préoccupations au sujet des activités liées à l'IED et aux EMN dans le pays. Il faut aussi signaler qu'un certain nombre d'organismes se sont joints au débat alors qu'ils avaient été jusqu'ici réticents et qu'ils n'avaient pas coutume de prendre part à un tel «dialogue».
- 22. Si les échanges ont parfois paru rudes et conflictuels et l'atmosphère tendue, toutes les parties présentes ont pris conscience du fait que chacune d'entre elles avait un rôle important à jouer pour résoudre les problèmes évoqués. De nombreux participants, et notamment les membres du groupe de travail, ont réaffirmé que la réunion de deux jours avait été surchargée et n'avait pas permis de traiter de manière approfondie les points qui étaient au centre du débat; il était à leur avis essentiel de lui donner un prolongement sous quelque forme que ce soit et des mesures devaient être prises pour lui donner un caractère régulier. Compte tenu du climat de plus en plus positif des débats et vu que les problèmes soulevés devaient être ouvertement exprimés et les moyens trouvés pour régler les questions en suspens, il a été convenu, après des discussions informelles, que le dialogue tripartite déjà ouvert devait être poursuivi.
- **23.** Le groupe de travail tripartite qui a supervisé les arrangements techniques et administratifs en vue de cette table ronde prolongerait donc ses travaux pour faire avancer les discussions sur une sorte de pacte, d'accord ou de mémorandum, pour que le Mémorandum tripartite d'accord social des Philippines (1997) ².

¹ BIT: Equipe spéciale pour les études par pays sur la dimension sociale de la mondialisation. Rapport final concernant les études par pays sur l'impact social de la mondialisation: Pologne (Genève, BIT, 1999). Voir le document GB.276/WP/SDL/1.

² Voir le document GB.271/MNE/1, paragr. 5 et 6 et annexe.

- **24.** Tous les participants se sont déclarés prêts à coopérer avec le groupe de travail et à se mettre à sa disposition ainsi qu'à garantir une plus large représentation en invitant et encourageant d'autres organisations, et en particulier des EMN, à prendre part à toutes les consultations et discussions envisagées pour l'avenir.
- 25. Le Bureau a été représenté à un séminaire à Berlin sur les «Règles générales applicables aux entreprises multinationales», organisé par l'Institut européen des relations professionnelles et l'Université technique de Berlin. Vingt-cinq participants dirigeants syndicaux et universitaires y ont assisté. Le thème de l'intervention de l'OIT à la réunion était la Déclaration tripartite de l'OIT sur les EMN et les activités visant à promouvoir cet instrument et à en contrôler l'application. Le Bureau a reçu des demandes à l'effet d'obtenir un complément d'information et une documentation supplémentaire, et en particulier des publications de recherche, et a été convié à participer à des réunions et des études.
- **26.** Plusieurs activités promotionnelles ont aussi été entreprises en Malaisie:
 - Examiner avec le bureau régional de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie pour l'Asie du Sud-Est le moyen le plus efficace de promouvoir, dans le cadre de l'action du FMI dans la région, l'application des principes énoncés dans la Déclaration tripartite.
 - Etudier avec le Congrès des syndicats de Malaisie (MTUC), la Fédération des employeurs de Malaisie (MEF) et le ministère des Ressources humaines les possibilités de mettre en pratique le contenu de la Déclaration tripartite en relation avec l'IED dans le pays, au moyen d'un texte tel que le Mémorandum d'accord social conclu aux Philippines.
 - Examiner avec le ministère des Ressources humaines, les employeurs (MEF) et les syndicats (MTUC) les activités de l'OIT concernant le suivi et la promotion de la Déclaration tripartite.
 - Favoriser une réponse «tripartite» à la septième enquête qui est en cours.
- 27. A l'issue de discussions antérieures avec le Congrès des syndicats de Malaisie et de l'accord conclu par la suite, une table ronde OIT-MTUC sur les EMN et la Déclaration tripartite a eu lieu à Petaling Jaya (Malaisie) les 27 et 28 octobre 1999. Une réunion analogue avait été organisée pour les employeurs en 1990.
- **28.** Vingt-six dirigeants syndicaux représentant les secteurs du pétrole, des produits chimiques, de la banque, des finances, de l'électricité, de l'électronique, du commerce et des services ont participé à la réunion. Malheureusement, de mauvaises conditions météorologiques ont perturbé le transport, empêchant certains participants de prendre part à la table ronde.
- **29.** Le ton des discussions a été donné par un exposé de l'OIT sur l'historique et le contenu de la Déclaration tripartite, son fonctionnement, ses procédures de contrôle et d'interprétation ainsi que sur les activités connexes de l'OIT.
- **30.** Des exposés techniques ont été présentés par des syndicats participants, qui ont mis en lumière certains des problèmes graves qui se posent dans le domaine social et du travail en relation avec les activités des EMN dans leurs secteurs respectifs. Chaque exposé était suivi d'une séance de questions et réponses ainsi que de discussions sur les mesures à prendre comment et par qui pour atténuer le plus possible les difficultés rencontrées.

- **31.** Outre les communications précitées, des exposés axés sur les questions sociales et de travail liées aux EMN ont aussi été formulés par des représentants du ministère des Ressources humaines, de la Fédération des employeurs de Malaisie et d'une grande entreprise multinationale qui exerce d'importantes activités en Malaisie et y a engagé des investissements massifs.
- **32.** Vu le nombre des documents présentés et l'ampleur des discussions qui ont suivi, le von des participants de parvenir à des conclusions définitives, susceptibles de déboucher sur une action syndicale conjointe à l'égard des problèmes sociaux et du travail liés aux EMN, a été contrarié par le manque de temps et l'absence de représentants de certains grands secteurs comme les textiles.
- 33. Il a donc été convenu à la session de clôture que le secrétariat du MTUC communiquerait à l'ensemble des participants ainsi qu'à ceux qui ont été invités mais n'ont pu participer un ensemble de conclusions préliminaires de la réunion. Ceux qui ont pris part à la table ronde feraient leurs commentaires et les transmettraient au secrétariat. Un texte de synthèse fondé sur les idées, les commentaires et les corrections ainsi reçus constituerait alors une base de discussion pour un nombre restreint de dirigeants (dix au maximum), qui seraient choisis parmi ceux qui ont participé à la réunion et ceux qui en ont été empêché. Ce groupe se réunirait une journée en décembre 1999 au siège du MTUC pour examiner et approuver les conclusions et recommandations de la table ronde, y compris sur les mesures pratiques qu'il y aurait lieu de prendre.
- **34.** Des activités promotionnelles ont aussi été entreprises en Thaï lande, et notamment des discussions en août 1999 au ministère du Travail et de la Protection sociale, auxquelles ont participé de nombreux fonctionnaires. Le ministère a demandé un exposé et une discussion de la Déclaration tripartite devant un groupe plus large qui engloberait des représentants d'autres départements (industrie, commerce, etc.) et organismes officiels tels que le Bureau des investissements.
- 35. Les discussions qui ont eu lieu au Centre pour la solidarité sociale internationale à Bangkok ont été utiles et ont fourni des informations supplémentaires sur la situation des syndicats non seulement en Thaï lande qui compteraient pas moins de huit mouvements syndicaux nationaux et de quatre organisations d'employeurs –, mais aussi dans plusieurs pays voisins, sur lesquels les informations relatives à l'IED et aux EMN sont difficiles à obtenir.
- **36.** Après le succès de la réunion qui a eu lieu en août 1999 avec des fonctionnaires du ministère du Travail et des Affaires sociales, des réunions similaires ont été organisées avec les représentants nationaux des travailleurs et des employeurs.
- **37.** Par l'intermédiaire du bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique et de l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie de l'Est (EASMAT), certaines des plus grandes organisations syndicales de Thaï lande notamment le Congrès du travail de Thaï lande, le Congrès des syndicats de Thaï lande, le Congrès national du travail de Thaï lande et la Confédération des relations professionnelles dans les entreprises d'Etat ont été invitées à participer à une réunion le 1^{er} novembre 1999 au siège du bureau régional.
- **38.** Un débat intéressant a eu lieu à cette occasion et de nombreuses questions ont été abordées, telles que les cas allégués de violation par les EMN de la loi et des principes de la Déclaration tripartite. Cette réunion a été marquée par la demande unanime que soit organisée une réunion plus large qui permettrait la participation active d'un plus grand nombre de dirigeants syndicaux, et une discussion plus approfondie sur la Déclaration tripartite. Cette réunion rassemblerait mon seulement les dirigeants syndicaux, mais aussi

- les syndicats de différents secteurs dans lesquels les activités des EMN revêtent une importance notable.
- **39.** Les discussions avec les dirigeants syndicaux ont été suivies d'une réunion analogue avec les directeurs du conseil de la Confédération des employeurs de Thaï lande (ECOT), qui s'est tenue au siège de cette organisation.
- 40. Après un exposé détaillé concernant la Déclaration tripartite, les dirigeants de l'ECOT ont prononcé des allocutions dans lesquelles ils ont, à maintes reprises, déploré le manque d'objectivité des pouvoirs publics concernant la politique, les dispositions et les mesures adoptées à l'égard des questions liées aux EMN et à l'IED et leur trop grande hâte à accuser les employeurs sous le moindre prétexte dans tout conflit entre patrons et salariés.
- **41.** Tout en soulignant le rôle de la législation et de la pratique nationales dans la solution de nombreux problèmes évoqués par l'ECOT, on a donné des exemples destinés à montrer dans quels cas et de quelle manière les principes de la Déclaration tripartite pourraient servir à réduire au minimum les actions collectives préjudiciables et, dans le cadre d'un processus de consultation et de dialogue, de contribuer à instaurer un climat propice à une progression des investissements, de la croissance et du développement.
- **42.** Les dirigeants de l'ECOT ont manifesté un vif intérêt pour un accord tripartite semblable au Mémorandum d'accord social conclu aux Philippines en 1997. Ils ont demandé à l'OIT de saisir l'occasion pour servir de catalyseur et organiser en Thaï lande une table ronde tripartite à l'échelle nationale afin de débattre des questions sociales et de travail liées aux EMN et à l'IED, à laquelle participeraient également des instances publiques autres que le ministère du Travail et des Affaires sociales et notamment les ministères de l'Industrie et des Finances et le Bureau des investissements.
- **43.** Pour donner suite aux discussions engagées avec les mouvements syndicaux nationaux, l'ECOT et le ministère du Travail et des Affaires sociales, il a été envisagé à titre préliminaire de lancer la deuxième phase de cette opération l'organisation d'une table ronde nationale, plus large, comme il a été indiqué.
- **44.** Au fil des années, l'OIT a noué des relations de travail très étroites et mutuellement avantageuses avec plusieurs organisations telles que la CISL-APRO, ce qui a favorisé la poursuite des activités promotionnelles de l'OIT, en particulier avec les organisations syndicales d'Asie.
- **45.** La mission commencée en Malaisie et en Thaï lande s'est poursuivie à Singapour où des discussions ont pu avoir lieu avec le nouveau secrétaire général de la CISL-APRO en vue d'assurer la continuité de la coopération, et notamment des activités prévues de l'OIT et de la CISL-APRO dans la région.
- **46.** Comme ce fut le cas à plusieurs reprises, un stand a été tenu à la 87° session de la Conférence internationale du Travail, exposant et mettant à la disposition des délégués une vaste documentation y compris des études et des documents de travail publiés dans le cadre du Programme des activités des entreprises multinationales. C'est ainsi que des discussions sur un large éventail de questions concernant les activités liées à l'IED et aux EMN ont été engagées avec les représentants des gouvernements, des employeurs, des travailleurs et des ONG. Le Bureau a reçu de nombreuses demandes relatives à des réunions, des bourses d'étude, etc.
- **47.** Au cours de l'année écoulée, des réunions d'information sur la Déclaration tripartite et le programme de l'OIT sur les EMN ont été organisées à l'intention des visiteurs accueillis

- au BIT, notamment des fonctionnaires d'organisations du système des Nations Unies, des représentants gouvernementaux, des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG, des fonctionnaires ayant été nommés à des postes dans les bureaux extérieurs ou au siège, des chercheurs, des internes et des groupes d'étude.
- **48.** Etant donné la prolifération des codes de conduite, le programme et budget pour 1998-99 a envisagé l'élaboration d'un recueil de ces instruments qui serait comparé avec le contenu de la Déclaration tripartite. Ce recueil devrait aider le Bureau à mener à bien ses activités promotionnelles et fournir des textes modèles aux entreprises. Les travaux préliminaires ont été achevés et le texte final devrait être disponible d'ici le troisième trimestre de cette année ³.
- **49.** Les travaux concernant les versions française et espagnole des pages Web de MULTI sont en bonne voie et la Déclaration tripartite a été traduite en malais, ce qui porte à 31 ⁴ le nombre de langues dans lesquelles cet instrument est disponible.

II. Etudes achevées et recherches actuellement menées dans les domaines visés par la Déclaration tripartite

- **50.** Depuis le dernier rapport sur le sujet présenté à la sous-commission, les documents de travail ci-après ont été publiés dans les langues indiquées:
 - WP. 83: European Works Councils in multinational enterprises: Background, working and experience.
 - WP.84: The impact of multinational enterprises on employment, training and regional development in Namibia and Zimbabwe: A preliminary assessment.
 - WP.85: Japanese multinationals in Australia: Employment policies and industrial relations, 1990-1997.
 - WP.86: Employment, working conditions and labour relations in offshore data service enterprises: Case studies of Barbados and Jamaica.
 - Multinational Enterprises and Social Policy: Reflections on twenty years of the Tripartite Declaration.
- **51.** Les versions finales des documents de travail ci-après sont achevées et seront prochainement publiées:

³ Voir à cet égard le document intitulé *Tour d'horizon des faits nouveaux dans le monde et des activités du Bureau concernant les codes de conduite, le «label» social et d'autres initiatives émanant du secteur privé en rapport avec des questions sociales*, Conseil d'administration du BIT, 273^e session, nov. 1998, doc. GB.273/WP/SDL/1.

⁴ Allemand, amharique, anglais, arabe, bahasa, bulgare, chinois, coréen, danois, espagnol, farsi, finlandais, français, grec, hongrois, italien, japonais, malais, mongole, néerlandais, norvégien, polonais, portugais (y compris une version brésilienne), roumain, russe, suédois, thèque, thaï, turque et vietnamien.

- WP.87: Impacto laboral y social de empresas multinacionales y la inversión extranjera en Argentina en los años noventa.
- WP.88: Impacto social y laboral de las empresas multinacionales y de las inversiones extranjeras directas: el caso del Uruguay.
- WP.89: El impacto social y laboral de las empresas multinacionales (EMN) e inversiones extranjeras directas (IED) en Paraguay.
- WP.90: Los efectos sociales y laborales de la privatización del sector de correos y telecomunicaciones en Argentina.
- WP.91: The impact of multinational enterprises (MNEs) in the plantation sector in Kenya, with specific reference to employment, working conditions and industrial relations.

Genève, le 10 février 2000.